



## Compte Rendu : Conseil Municipal du mercredi 17 octobre 2018 à 20h.

L'an deux mille dix-huit, le dix-sept octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOISSET-lès-MONTROND, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Claudine COURT, Maire.

Date de la convocation 12/10/2018

**Présents** : Mesdames Claudine COURT, Thérèse RICHARD, Gisèle MELONI, Rose Marie BREUILLAUD, Ginette KANOU, Stéphanie GARNIER, Nadège OLLIER et Messieurs René HRYNIOW, Guy BEAU, Michel GIRAUD, Bernard JARDY.

**Absent ayant donné pouvoir** : Emmanuel DIDIER pouvoir à Claudine COURT.

**Secrétaire** : Bernard JARDY.

**1 – Approbation du compte rendu de la séance précédente (27 septembre)** : le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### **2 - Reprises de concessions dans le cimetière.**

Madame la maire explique qu'au terme d'une procédure étalée sur 3 ans, 10 concessions peuvent être reprises. Pour des raisons budgétaires, il est proposé d'étaler les travaux sur deux années : 5 concessions seront réhabilitées en 2018, pour un coût de 1620€ et les 5 autres le seront en 2019.

Les ossements exhumés seront mis dans l'ossuaire, la mairie mettra des plaques sur l'ossuaire (nom, années de naissance et de décès) en respectant la réglementation.

Le conseil approuve à l'unanimité.

### **3 - Nomination d'un régisseur suppléant et d'un délégué de la mairie pour les révisions des listes électorales.**

Le conseil approuve à l'unanimité les nominations de Ginette KANOU, en tant que déléguée de la mairie, et de Michel GIRAUD, en tant que régisseur suppléant, pour les révisions des listes électorales.

### **4 - Subvention exceptionnelle.**

Afin de préparer la cérémonie du 11 novembre, la chorale sollicite une subvention de 140€ qui sera reversée au chef de chœur. Le conseil approuve à l'unanimité cette subvention pour le CJS.

### **5 - Dossier péril imminent et ordinaire.**

La toiture de la maison située 24 route du canal risque de s'effondrer sur l'impasse et la rue du canal.

Madame la maire explique au conseil la procédure et les démarches engagées :

- Entretiens et courriers aux propriétaires, non occupants, pour les informer et leur rappeler leurs obligations,
- Un expert a été missionné par la mairie (coût 1100€) pour estimer le coût des travaux,
- Condamnation d'une partie des voies limitrophes, impasse et rue du canal, pour un coût de 450€. De ce fait, les occupants de la maison située au 24B rue du canal n'ont plus l'accès en voiture,
- Arrêté de « péril imminent » pris par la mairie et mise en demeure de « mise en sécurité » : les propriétaires doivent faire les travaux et remise en état de la toiture avant le 2 novembre 2018,

- Si les travaux ne sont pas réalisés : un nouveau délai d'un mois est accordé et la mairie monte un dossier à l'ANAH pour obtenir une subvention de 50% du montant des travaux estimé à 20 000€. Le financement de ces travaux serait avancé par la mairie et refacturé aux propriétaires.

Le conseil, à l'unanimité, autorise Madame la maire à continuer la procédure : demande de subvention et réalisation des travaux.

#### **6 - Autorisation de préemption d'une maison en centre bourg.**

Madame la maire explique que la propriété, actuellement en vente, située 32 route du canal peut présenter un grand intérêt pour la commune du fait de sa situation le long du canal et à côté de l'école. Le vote majoritaire du conseil ( 9 pour, 3 abstentions) autorise la mairie a faire valoir son droit de préemption aux conditions de prix fixé par les domaines.

#### **7 - Présentation du rapport d'activité de Loire Forez Agglomération.**

Le rapport est consultable à la mairie.

#### **8 - Questions diverses.**

- Horaires des commissions : elles auront lieu chaque lundi à 18h30 excepté le 3<sup>ème</sup> lundi du mois, semaine ou il y a conseil municipal le mercredi.
- Le Sou des écoles recherche un local pour entreposer son matériel, un local de 15 m<sup>2</sup> dans le sous-sol de la salle des fêtes devrait convenir après aménagement.
- Le comité des fêtes recherche également un lieu où implanter un abri pour le gros matériel : frigo, char des classards ... à voir si possibilité vers le local technique.
- Il reste à définir les emplacements des prises dans les locaux municipaux lors du prochain raccordement à la fibre.
- Repas des anciens : il aura lieu à la salle des fêtes le 9 décembre.
- Cérémonie du 11 novembre à Boisset : prévoir sono, tentes, apéritif ...
- Commission de préparation à la cérémonie des vœux en novembre

La séance est levée à 22h.

Prochain conseil le 21 novembre 2018 à 20h.